

**ARRETE N° 20260017
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de Cauchy-à-la-Tour,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°20260003 en date du 10 Février 2026 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 15 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} Mars 2026 après avis du comité social territorial en date du 06 Février 2026

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
HUGUES Marie-Ange	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01 avril 2026
SIX Cathy	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01 avril 2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
100%	0	100%

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0	100%

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BRYs Magalie	Adjoint technique	01 avril 2026
VILLERS Véronique	Adjoint technique	01 avril 2026
BAUELLE Dominique	Adjoint technique	01 avril 2026
LECOCQ Hervé	Adjoint technique	01 avril 2026
TAUDIERE Micheline	Adjoint technique	01 avril 2026
JOLY Magali	Adjoint technique	01 avril 2026
CORDONNIER Eric	Adjoint technique	01 avril 2026
BENDIAB Amaury	Adjoint technique	01 septembre 2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
100%	37.50 %	62.50%

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	37.50 %	62.50%

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BARON Laura	Adjoint administratif	01 avril 2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Cauchy-à-la-Tour,
Le 30 Mars 2026

Le Maire,



Transmis au CDG-62
le 7 avril 2026